

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

#### DELIBERATION N°2020.00252

## ECHANGEUR DE LA VARIZELLE - DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 64

#### Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, BARRIOL. M. BASSON. M. Eric Denis Jean-Luc BERLIVET. BERROUKECHE, Mme Nora M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE. M. Jean-Noël CORNUT. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE. SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Christian M. Jean-Marc THELISSON. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

#### Pouvoirs:

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

## Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY





# DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020 ECHANGEUR DE LA VARIZELLE - DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Par convention en date du 27 juillet 2018, l'Etat, le conseil départemental de la Loire et Saint-Etienne Métropole se sont accordés sur les modalités financières de réalisation des études et procédures préalables aux travaux d'extension de l'échangeur 17 sur la RN88, appelé également échangeur de la Varizelle.

Cette convention prévoit notamment que la maitrise d'ouvrage de ces études soit portée par la DREAL Auvergne-Rhone-Alpes selon la clé de répartition financière suivante :

- Etat: 50.00 %;

- Département : 14.71 % ;

- Saint Etienne Métropole : 35.29 %.

Ce projet vise à compléter l'échangeur de la Varizelle de deux bretelles orientées vers Lyon, et d'un barreau de franchissement de la RN88.

Ce projet qui est soumis à évaluation environnementale, doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique. L'enquête publique relative à cette procédure, qui est envisagée fin 2020, a pour objet de présenter au public l'intégration du projet dans son milieu d'accueil et de recueillir ses remarques.

Cette enquête publique vise également à mettre le PLU de Saint-Chamond en compatibilité avec ce projet et à autoriser le classement des nouvelles voiries.

### Ce dossier comprend :

- un plan de situation;
- une notice explicative;
- un plan général des travaux ;
- une étude d'impact ;
- une mise en compatibilité du PLU de Saint-Chamond ;
- un bilan de la concertation ;
- un classement des voies ;
- une évaluation socio-économique ;
- un avis des autorités consultées (à venir).

En application des articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement relatifs à l'évaluation environnementale, il convient que Saint Etienne Métropole, en tant que collectivité partenaire et intéressée par ce projet, émette un avis sur le dossier d'enquête publique.

## Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le dossier d'enquête publique visant à déclarer d'utilité publique le projet d'extension de l'échangeur de la varizelle :
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir,

## Ce dossier a été adopté à l'unanimité comme suit :

## Votes pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, BONNEFOY, BERROUKECHE, Cyrille M. Bernard BONNET. Nora Μ. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD. Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL Dont les pouvoirs de :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU